Envoyé en préfecture le 20/12/2022 Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID: 029-212902563-20221219-DB202243-DE

COMMUNE

EXTRAIT

DE SAINT-NIC

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice: 14 Présents: 10 L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à 19 h 00, le conseil municipal de

la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la

mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire. **Votants:** 13

Date de convocation: 12 décembre 2022

Présents: Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Baptiste DANION, Jérôme KERSALÉ, Gilles MOLAC, Marie-Thérèse NÉDÉLEC,

Excusés: M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), Mme Monique BESCOU (pouvoir à M-Thérèse NEDELEC), M. Jean-Claude KERHASCOËT (pouvoir à E. CAPITAINE).

Absent: M. Hervé GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CAPITAINE

DB2022-43

TARIFS COMMUNAUX 2023: OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal est invité à valider les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2023 proposés par la commission des finances, à savoir :

Tarifs applicables au 01/01/2023		
Marché (y compris camion-pizzas, food-trucks)	forfait	50 € (étal de 5m /an/emplacement)
	forfait	90 € (étal jusqu'à 7,50m /an/emplacement)
	forfait	15 €/jour/emplacement
Terrasses		5 €/m2/an

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les tarifs proposés applicables au 1er janvier 2023,

et **AUTORISE** Mme la maire à signer tout document à intervenir résultant de ces décisions.

Pour extrait conforme Le 20 décembre 2022 La maire, Annie KERHASCOET



Certifié exécutoire